Certificats pour la resection d'un bout d'os, dans une fracture du bras

N.° ~~2~~ 18.

Monsieur

La reclamation respective de M.rs Gaignierre et Bourbier, d'une operation faite à l'hotel dieu de cette ville il y a plusieurs années, m'imposent l'obligation de vous rendre compte de ce qui s'est passé, lors de la consultation faite à ce sujet; et des motifs qui m'ont determiné, à donner un certificat à l'un et à l'autre.

La fracture de l'extremité inferieure d'un humerus, avec playe et issue de l'os vers le plis du bras, etoit l'objet de cette consultation, pour laquelle M. Nacher et moi je fus trouvé avec les susnommés. cette fracture avoit deux jours de datte lorsque je vis le Malade. ce delai, joint à une incision faite à la partie superieure de la playe qui en augmentant la saillie de l'os, avoit enlevé en même tems un point de resistance qui auparavant limittoit le racoursissement des muscles; avoient donné lieu au developement des accidens secondaires: un engorgement accompagné d'etranglement et d'oedeme, s'etendoit depuis les doigts jusqu'à l'epaule.

Touttes tentatives pour la reduction en suivant les procedés les plus methodiques etoient absolument interdittes dans ce cas, m'etant suffisament expliqué sur ce sujet,

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 39 n.° 133

M. gaiguierre qui portoit la parole dit ; puisque tous etoient d'accord sur ce point, que son avis etoit d'amputer le bras ; que cette operation etoit indiquée suivant les regles prescrites, et que cet etat n'avoit d'autres ressources que dans cette operation. J'opposai à sa decision l'engorgement excessif du tissu cellulaire accompagné d'œdeme dans toutte l'etendüe du bras, qui dans ce cas nous enlevoit toutte l'apparence d'un succés que l'on pourroit esperer de cette operation dans l'etat contraire. il hesita point d'etre de ce dernier avis ainsi que les autres consultants, et ajouta qu'il falloit tenter au moins l'application de remedes propres à procurer le degorgement.

Je sentis trés bien qu'il etoit difficile de diminuer les accidens par l'usage des moiens ordinaires, et que la saillie de l'os qui avoit une tendance à augmenter, etoit la principalle cause d'etranglement ; qu'il importoit de diriger ses vües de ce côté. je fis part de mes reflexions à M. Dourbier, et les ayant appreciées nous decidames que l'on pourroit tirer avantage de la section de la partie saillante de cet os ; etant au moins persuadés que pour le peu que ce moien procure du relache, que la nature feconde en ressource en tirreroit le plus grand avantage. ledit S.r Dourbier proposa le moien, qui fut mis en usage par M. gaiguierre, lequel eut l'avantage d'un succés complet, et nouveau dans ce genre.

Soyez persuadé, Monsieur, que ce detail contient tout ce qui s'est passé relativement a cette maladie, je n'obmet aucunes des circonstances dont j'ai été à même d'etre temoin.

un assez long tems aprés M. Dourbier me demanda un certificat, qui constate que c'etoit lui qui avoit proposé le moien, je n'ai pas cru devoir lui refuser cette satisfaction, n'ayant nulle envie de revendiquer ; d'ailleurs il l'avoit proposé effectivement, à l'avantage de notre petit malade. quelques tems aprés M. gaiguierre me dit qu'il lui disputoit la gloire du succés et ^que^ quelques jours il pourroit avoir besoin de mon certificat ; il me le demanda en effet il y à un mois ou environ. Je lui en donnai un, j'y certifiai avoir été present à la section de deux travers de doigts ou environ de l'extremité inferieure de l'humerus gauche à un enfant de la Campagne, laquelle section à été faite par ledit S.r gaiguierre en presence de plusieurs autres chirurgiens ; avec succés. ce second

certificat ne contredit pas la verité, il constate l'execution du moien conçu —
auquel M.r gaigniere n'a aucune part, mais bien le droit de l'operation puis —
qu'effectivement il l'a faite. J'ai crû necessaire de vous rendre compte, Monsieur, des —
raisons qui m'ont determiné dans les deux cas, et pour le faire valablement,
je devois au préalable vous mettre en évidence tout ce qui s'est passé avant parvenir
à l'operation; vous en ferez l'usage (des deux certificats) que des lumieres superieures
vous mettent à portée de faire de toutes choses.

J'ai vu precedemment plusieurs accidens à peu prés de cette espece, il en est un entre —
autre arrivé depuis; quoi que plus grave neanmoins, il s'agissoit de la luxation
du tibia d'avec l'astragal, sortie de l'os, dechirement en consequence des ligamens —
articulaires; fracture du perroné à sa partie inferieure moienne, ce cas necessitoit
l'amputation suivant les regles les plus autentiques de l'art, mes confreres avoient vû —
ce malade avant moi, lui avoient proposé l'operation qu'il avoit souverainement refusée, —
ainsi que les personnes qui s'interessoient pour lui. n'ayant pas plus voulu y consentir
lorsque j'y fus, je conçus l'idée de scier l'os au niveau de l'astragal; je n'avois —
personne pour proposer, je le fis moi même; je n'eus aucuns suffrages. l'un m'opposa
un pied privé de mouvement (en supposant que le moien proposé reussisse) beaucoup —
plus à charge que la mort; un autre dit que l'amputation etoit indiquée suivant
les loix de la bonne chirurgie; que le malade ne voulant pas s'y soumettre, devoit
être abandonné à sa destinée. j'eus beau representer le succés ci dessus et que ce nouvel
accident presentoit l'idée de la même manœuvre, tout ne contribua à rien et la mort —
termina les jours de cet infortuné. Je m'etois proposé de vous faire un detail —
circonstancié de cette maladie, mais des affaires m'en ont empeché jusqu'à ce jour;
vous voudrez bien me permettre de vous le faire plus tard, je desire que vous me fassiez
la grace de me donner votre avis, pour en faire usage dans l'occasion.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur

Votre trés-humble et trés obeissant serviteur

Lobgeois

de Laon ce 30 Xbre. 1773

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE